

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Madame Laetitia Van Dam
Secrétaire administrative
de l'Aménagement du territoire
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 18/12/2025

N/Réf. : IXL20563_752_PU
Gest. : MB
V/Réf. : PU2025/403-118/
15a-17-266/13
Corr: Belinda Delpierre
NOVA : 09/PU/2001505

IXELLES. Rue Saint-Boniface, 13

(= zone de protection d'une Maison Art nouveau classée comme monument
sise Rue Ernest Solvay 32, de plusieurs maisons Art nouveau sises Rue Saint-
Boniface 15-19, 20 et rue Ernest Solvay 12-16, 20-22 classées comme
Ensemble et de l'église Saint-Boniface / Inventaire)

PERMIS D'URBANISME: changer l'utilisation et transformer un commerce de
biens en restaurant, avec installation d'une cuisine professionnelle,
placement de 4 tentes solaires, d'enseignes et d'un conduit de hotte dans
l'aéra arrière jusqu'en toiture

Avis de la CRMS

Madame la Secrétaire,

En réponse à votre courrier du 11/12/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance
du 17/12/2025, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale ©Brugis



Façades à rue. Situation existante. Photo ©Google Street View



Façades à rue. Photomontage 3D de la situation projetée. Image tirée du dossier de demande

La multiplication des tentes solaires a un impact sur les perspectives vers et depuis les biens classés.
La CRMS demande de réduire ce dispositif au strict nécessaire et d'appliquer de manière stricte les prescriptions du RRU en la matière. À ce sujet, la nouvelle tente solaire sous le bow-window semble peu pertinente sur le plan fonctionnel (cuisine à l'arrière).

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président

c.c.: mleclef@urban.brussels ; hlieuvre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ;
protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; pu@ixelles.brussels ; amenagementterritoire@ixelles.brussels